Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1911)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

fiques à exporter, porter son attention sur les pays de production.

» Nous sommes persuadés que nos hautes autorités seconderont les efforts qui seront faits dans les directions indiquées ci-dessus et nous avons tout lieu de croire que ces efforts seront récompensés et contribueront puissamment au développement et au bien-être de la Suisse. »

Tunnel du Mont d'Or.

Etat des travaux au 31 mai 1911.

Côté suisse.

Avancement de la galerie de base	918 m.
» » » de faîte	733 »
Abatages de la galerie de base	200 »
» » » de faîte	469 »
Maçonneries de la voûte	400 »
» des piédroits	15 »

Côté France. — On travaille toujours à la tranchée de la tête.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

Formulaire D. **Reproduction interdite.**

NORMES

RELATIVES A

l'exécution des travaux de construction

établies avec l'assentiment d'autorités
et d'administrations publiques et d'accord avec
la Société suisse des entrepreneurs.

Bureau d'architecte : ..... Objet du contrat : .....
Entreprise : .....

CONTRAT

relatif .....
.....

Entre .....
.....
en qualité de *maître de l'ouvrage*, représenté par .....
.....
et .....
.....
en qualité d'*entrepreneur*, a été conclu, sous réserve de l'approbation écrite du maître, le contrat d'ouvrage suivant :

ART. 1er.

Le maître remet à l'entrepreneur, qui accepte, l'exécution des travaux désignés ci-dessus ; les dispositions du présent contrat et les éléments suivants constituent la base du contrat.

a. les plans présentés lors de la passation du contrat .....
.....
et l'avant métré .....

b. la soumission ou l'offre de l'entrepreneur en date du .....

c. les « Conditions générales » (formulaire E), des Normes relatives à l'exécution des travaux de construction, établies par la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes.

d. les « Conditions spéciales » pour .....
.....

e. .....
.....

ART. 2.

Les délais d'achèvement des ouvrages sont fixés comme suit :
.....

ART. 3.

En cas d'inobservation des délais stipulés à l'article 2 ci-dessus, l'entrepreneur subit à titre de peine ou amende conventionnelle, conformément aux dispositions des « Conditions générales » précitées, les retenues suivantes :
.....

ART. 4.

L'entrepreneur fournit les garanties suivantes :
.....

ART. 5.

.....

Ainsi convenu et signé en ..... exemplaires.
.....
....., le ..... 19.....

L'Architecte représentant du Maître de l'ouvrage, *L'Entrepreneur,*
....

Approuvé,
le Maître de l'ouvrage,
.....

Accepté par l'assemblée des délégués de la S. S. d. I. et A. du 11 décembre 1910, à Aarau.

Association internationale pour l'essai des matériaux.

Les séances de discussion suivantes auront lieu pendant l'été 1911.

1re séance : sujet **Les Ciments,** *le 15 juin,* à 10 h. du matin, dans la salle du tribunal (Hôtel-de-Ville) de Neuchâtel, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et plâtre.

Dans cette séance, on passera en revue l'industrie suisse des ciments et on étudiera les essais scientifiques pour l'exposition nationale. A l'ordre du jour aussi, l'élasticité du béton à la compression.

2me séance : sujet **Les métaux,** *le 20 juillet,* à 2 1/2 h., dans l'auditoire de l'Etablissement pour l'essai des matériaux, à Zurich. On traitera spécialement *l'essai de la fonte.*

Les communications ou propositions concernant ces séances seront reçues avec reconnaissance par M. le prof. Schulé, à Zurich.

Outre les membres de l'Association, les ingénieurs et architectes qui s'intéressent aux questions traitées seront les bienvenus.